

DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR  
3, PLACE DE LA REPUBLIQUE  
28019 CHARTRES CEDEX

Chartres, le 21 mars 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir

Vu le décret n°2010-986 fixant le statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu les conditions de fonctionnement de la Trésorerie des Villages Vovéens justifiant la nécessité de service ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Laurent ARCHENault, inspecteur divisionnaire de classe normale des Finances Publiques, est nommé comptable intérimaire de la Trésorerie des Villages Vovéens.

Article 2 : La présente décision prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> avril 2023**.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

  
Gradzig EL KAROUI